



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

INFO LICENCES N°2 OUVERTURE DES LICENCES SAISON 2025 - 2026

L'ouverture des licences sera effective le **05 Juin 2025 (dans la journée)**.

Afin de pouvoir accéder au menu de demande de licence, vous devez :

- Valider le bureau
- Accepter le contrat d'engagement républicain et la note de conformité RGPD
- Saisir le RIB du club dans l'onglet Organisation-RIB CLUB (Si ce n'est pas déjà fait)
- Enregistrer les 3 licences des membres du bureau (Président – Secrétaire Général – Trésorier)

DEMATERIALISATION OBLIGATOIRE EN RENOUVELLEMENT

**NOUS VOUS ENCOURAGEONS A PRATIQUER LA DEMATERIALISATION AU MAXIMUM POUR
LES NOUVELLES DEMANDES ET LES CHANGEMENTS DE CLUBS**

Nouveauté :

Les dossiers de Double Surclassement doivent être renvoyés à la Ligue FLO, à l'attention de la Commission Médicale, 615 avenue du Docteur Jacques Fourcade, 34070 MONTPELLIER.

SOUS PLI.

***Nous vous invitons à suivre le Webinaire proposé par la FFF le 05 Juin 2025 de
18 h à 19 h - « Licences 2025/2026 »***

Le lien sera accessible sur le site de la Ligue prochainement



Rappel :

LA PHOTO : afin d'éviter les refus, nous vous invitons à recadrer les photos d'identité de façon que la hauteur soit plus importante que la largeur afin que le logiciel les conserve dans le bon format.

Date d'enregistrement concernant les changements de clubs :

- **Jusqu'au 15 Juillet** : la date d'enregistrement retenue est la date d'acceptation de la demande qui la fait passer du statut "Contrôle à effectuer" au statut "En attente signature club".

Si aucune opposition, licence validée (pas de demande d'accord)

OPPOSITION : à consulter dans l'onglet NOTIFICATIONS, cliquer sur le triangle.

- **A partir du 16 Juillet** : la date d'enregistrement retenue est la date la saisie de la demande d'accord du club quitté qui la fait passer du statut "Contrôle à effectuer" au statut "Accord club quitté en attente"

Accord obligatoire pour validation licence

ACCORD DE CLUB QUITTE : à consulter dans l'onglet DEMATERIALISATION, cliquer sur la cloche en haut à droite.



RENDRE OBLIGATOIRE L'ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR LES LICENCIÉS

Option conseillée et recommandée :

Dans Réglages, si le paramètre est positionné sur « OUI », les licenciés concernés seront dans l'obligation de transmettre les pièces justificatives nécessaires à la complétude de leur dossier.

Si le paramètre est positionné à « NON », les licenciés pourront compléter le formulaire sans forcément transmettre les pièces justificatives au moment de la demande.

Le club devra scanner et envoyer les documents par la suite (travail supplémentaire pour le club et perte de temps).

Ci-joint le lien sur les avantages de la dématérialisation et la Foire aux questions :

Landing Page : <https://www.fff.fr/23-dematerialisation-et-cotisation-en-ligne/446-dematerialisation-des-demandes-de-licence.html>

Nouvelles demandes et Changements de clubs :

Si vous optez pour le format papier, vous pouvez retrouver tous les documents nécessaires aux demandes de licences dans FOOTCLUBS, Saison 2025/2026, onglet ORGANISATION, CENTRE DE GESTION, se positionner sur la Ligue d'Occitanie et cliquer sur le nombre de documents. Ils sont également mis à votre disposition sur le site de la Ligue dans l'onglet DOCUMENTS – 2025/2026 - DOCUMENTS GENERAUX – LICENCES.

Le bordereau doit être rempli dans son intégralité (toutes les lignes).